

Voix-off : Najette, 38 ans, assistante médicale, chute et se blesse lors d'une sortie à vélo avec sa fille Inès. Pour protéger son foyer des suites d'un accident de la vie courante, Najette a souscrit lors d'un bilan avec un conseiller MAIF, le contrat Praxis Solution. Après les premiers soins, elle contacte donc MAIF pour déclarer son accident.

Elle explique au gestionnaire les circonstances de sa chute et lui fait part de ses blessures. Ensemble, ils font le point sur ses besoins et les services à mettre en place [pictos à l'écran : conduite à l'école, courses, aide-ménagère], pour faciliter le quotidien de la famille pendant sa convalescence. Après cet échange, Najette, qui élève seule sa fille, est rassurée. Son contrat prévoit des solutions pratiques pour maintenir l'organisation de la vie de la famille : préparation des repas, courses, ménage...

Elle sait qu'elle peut bénéficier d'une aide personnalisée pour la soutenir dans les tâches quotidiennes. Sur le plan financier, les frais médicaux et frais d'hospitalisation non remboursés par les organismes sociaux seront indemnisés par MAIF, tout comme les pertes de salaire que la jeune femme pourra subir à la suite de son arrêt de travail de trois semaines.

Le transport d'Inès pour aller à l'école, mais également les déplacements de Najette pour se rendre à ses séances de rééducation seront pris en charge par MAIF. L'assurance des accidents de la vie courante MAIF prévoit des prestations adaptées à chaque situation.

Ainsi, en cas de séquelles plus graves et persistantes, Najette sait que son contrat garantit par exemple l'aménagement du logement ou encore un accompagnement par un psychologue. Chutes, brûlures, accidents de sport, de loisirs ou scolaires, l'assurance des accidents de la vie courante MAIF couvre tous les membres du foyer.

Comme Najette, anticipez et protégez votre foyer contre les conséquences des accidents de la vie courante. Réalisez un bilan sur votre protection corporelle avec un conseiller MAIF.

[Logo MAIF assureur militant]

Mentions légales :

Garanties selon les conditions et limites prévues au contrat.

MAIF – Société d'assurance mutuelle à cotisations variables – CS 90000 – 79038 Niort cedex 9

Entreprise régie par le Code des assurances.